

Association Romande de Kitesurf - KA

PV de la réunion du Comité de la KA - 29.11.2017



Présents:

Thierry Langenberger (TL)
Patrick Tharin (PT)
Marc Vessaz (MV)
Fabrice Consenti (FC)
Bertrand Du Bois (DB)

Excusés:

Renaud Marchat (RM)

Rapporteur: DB

Ouverture de la séance à 19H14

Ordre du jour:

1. Cogito sport présentation1
2. Retour sur l'avancée des discussions avec les autorités2
3. Retour sur la discussion avec le chef de la brigade du lac de Neuchâtel2
4. Rapport du caissier2
5. To do list3
6. Projet zone III3
7. Tableau des délais.....3

Cogito sport présentation

TL passe une heure et demie pour nous expliquer comment fonctionne l'outil Cogito. Comment y accéder, comment accéder aux différents menus. Comment les membres vont pouvoir gérer leur profil etc. TL adresse au développeur une série de questions et de remarques pour l'amélioration du produit.

Retour sur l'avancée des discussions avec les autorités

Le PV a été lu par tous avant la séance. Quelques précisions sont apportées par MV. Le but c'est de faire passer aux autorités l'esprit de la motion Hess. Les zones qui posent un problème sont: Préverenges, Coulet et l'embouchure de l'Aubonne mais vu que des ports sont là, cela nous protège d'une éventuelle interdiction. La demande d'ouverture près de certains ports en fonction de la direction du vent est en bonne voie d'être réalisée.

Pour Yvonnand, TL et MV sont allés sur place pour mettre en place toute la structure qui correspond au panneau prévu sur la remorque. La solution dépendra de l'orientation du vent. Si la bise est Est, cela sera plus difficile. Il faudra enseigner les procédures pour que cela fonctionne. Un flyer sera créé.

Retour sur la discussion avec le chef de la brigade du lac de Neuchâtel

En résumé de la discussion avec le chef de la brigade du lac, il ressort :

Si la zone est déserte, par exemple en hiver, et que le kiteur la traverse à côté de sa planche, cette pratique peut être tolérée. Elle est par contre interdite si elle est traversée en naviguant.

En été ou lors de fréquentation de la zone, seule une aile sur l'eau, lignes enroulées est autorisée pour accéder aux eaux navigables.

Tout autre comportement, aile au zénith ou lignes déroulées sur l'eau est punie par mise en danger d'autrui Article 40 LNI.

Rapport du caissier

Cotisations et assurance encaissement de 12'000 francs. Beaucoup de frais sont à déduire. On a encaissé près de 150 cotisations. Record dans l'historique de l'association.

To do list

PT enverra une facture pour la pub 2018 et TL créera des logos. Si cela ne leur convient pas, ils enverront (enfin) leur logo.

TL va faire imprimer les stickers membres-assurés pour 2018

FC va faire un résumé des actions 2017 pour le blog

TL va imprimer-envoyer-gérer les attestations pour les membres assurés pour 2018

TL et MV vont préparer un flyer pour la plage d'Yvonnand

Projet zone III

Le projet de zone 3 est discriminatoire, car les zones 3 vont jusqu'à 10 km de la zone 1 (Grangettes). Le canton ne veut pas nous soutenir. Il faudra aller auprès de la Confédération pour faire changer la loi. RM devra se pencher sur le sujet.

La séance se termine vers 22h15.

Tableau des délais

QUI	QUOI	QUAND
DB	PV comité courant	15.12.17
PT	Envoi de la facture pub aux 3 shops	31.12.17
TL	Création logo pub shops	31.12.17
TL	Impression sticker 2018	31.12.17
FC	Résumé action 2017 pour le blog	31.12.17
TL & MV	Flyer Yvonnand	31.12.17
TL	Impression attestation assurance 2018	31.12.17

Pour le comité: Bertrand Du Bois, les Bioux-Beach, le 10 décembre 2017